



Mot du Président

Etant donné l'ordre du jour commun aux deux bassins versants, la réunion de Comité du 7 juin à Musson a rassemblé pour la première fois les partenaires du bassin du Ton et de la Messancy. Cette réunion, très intéressante à plus d'un titre, a notamment permis aux personnes présentes de découvrir de nouvelles actions, souvent innovantes, récemment mises en œuvre ou en cours de réalisation qui pourraient certainement être effectuées dans chacun des bassins. Il n'y a pas de honte à imiter un voisin dont les travaux sont efficaces et de bon goût.

Nous avons également constaté que malgré les efforts répétés des communes et de nombreux bénévoles, que je remercie chaleureusement, la propreté de nos rivières, de leurs berges et de l'environnement en général laisse encore à désirer ...

Nous pouvons même affirmer que la dernière opération de nettoyage fut encore une réussite vu le tonnage d'immondices récoltés mais nous regrettons amèrement que ce succès soit engendré par la saleté !

Beaucoup trop de citoyens confondent encore nos cours d'eau avec de simples égouts, de simples décharges et n'hésitent pas à y déverser leurs déchets provenant notamment des tontes de pelouses et des tailles diverses.

N'hésitez pas à expliquer à ces irréductibles, à moins qu'il ne s'agisse que de distraits ou d'ignorants, qu'il est possible de composter ses déchets ou de les conduire tout simplement au parc à conteneurs.

N'hésitez pas à rappeler à ces étourdis que leurs actes ajoutés à d'autres nuisent à la bonne santé de nos rivières et que la qualité de nos eaux en souffre énormément. Je me refuse à croire que toutes les personnes concernées par ces actes irrespectueux de la nature feront la sourde oreille à vos remarques.

J'invite enfin les différentes autorités communales à rappeler à leurs citoyens que nos rivières sont un patrimoine à respecter et à **faire respecter**.

En espérant que ces quelques lignes ne resteront pas de vains mots, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances et vous invite à redécouvrir notre belle région.

Michel YANS

Président du Contrat de Rivière du Ton et affluents

A vos crayons !

*Tous citoyens
de l'eau !*



Comme vous le savez déjà, du **1^{er} janvier au 30 juin 2006**, une enquête publique portant sur la gestion de l'eau se déroule en Région wallonne. Cette enquête publique découle d'une importante directive européenne sur l'eau.

L'objectif fondamental de la directive, appelée communément « Directive Cadre Eau », est d'arriver au « bon état » de toutes les ressources en eau de l'Union européenne pour 2015.

Cinq réunions ont été organisées dans le sous-bassin Semois-Chiers dont deux sur le Ton et la Messancy (Aubange et Saint-Léger), afin de sensibiliser, de présenter, d'expliquer, ... aux citoyens l'importance de cette Directive Cadre Eau.



Réunion grand public à Saint-Léger

Carine Marchal (CRTon-Messancy) a introduit le contexte et Olivier Thunus (Région wallonne - Direction des Eaux de Surface) a présenté les problématiques importantes affectant le sous-bassin

Semois-Chiers à partir de l'état des lieux. Après l'exposé, un débat était ouvert. Il donnait l'occasion à chacun de s'exprimer sur ses inquiétudes en matière de la qualité de l'eau (épuration de l'eau,...) ainsi que sur le contenu du questionnaire et la façon d'y répondre.

Cependant, parler de l'enquête publique, cela ne suffit pas. En citoyenneté comme en sport, l'important c'est de participer ! Alors tous à vos crayons !

Nous vous rappelons les différentes manières de participer à cette enquête publique (avant le 30 juin 2006) :

- en complétant le **questionnaire en ligne** disponible à partir de l'adresse <http://eau.wallonie.be>
- en complétant la **version papier** de ce questionnaire disponible auprès de votre **administration communale, Contrat de Rivière...** Vous pouvez renvoyer ce questionnaire sous simple pli non affranchi à ICEDD, Numéro Réponse 5, 5000 Namur.
- **en proposant des amendements** et en mentionnant le numéro de paragraphe où vous souhaitez l'intégrer.

*Vous aussi, vous avez un rôle à jouer !
Nous comptons sur votre participation !*

Le forum mondial de l'eau à Mexico

Trois jeunes wallonnes, lauréates du concours de rédaction d'un plaidoyer pour l'eau wallonne organisé par Aquawal, l'Union professionnelle des opérateurs du cycle de l'eau en Wallonie, participent au forum mondial de l'eau. Elles s'appellent Mathilde, Sarah et Olivia. Les deux premières ont 16 ans, leur aînée en a 17. Elles habitent respectivement à Rêves, Namur et Arlon.

Elles ont décroché à ce titre leur « Visa pour Mexico », qui leur a permis de suivre de près le Forum mondial de l'eau en mars dernier avec une délégation d'acteurs wallons de l'eau.

Dans son plaidoyer, Olivia raconte l'histoire d'une petite Africaine qui vient d'être adoptée par un couple belge. Et qui découvre avec étonnement qu'il y a des robinets partout. « L'idée m'est venue du film « Va, vis et deviens ». Le petit héros éthiopien a dû prendre une douche. En voyant l'eau s'écouler par un trou, il a essayé de le reboucher ! ».



De gauche à droite : Mathilde, Olivia et Sarah

Ce forum mondial de l'eau à Mexico a été l'occasion d'un échange mutuel

d'expériences entre les Etats. Ceux-ci pouvaient y présenter leurs atouts. « C'est ainsi que les pays riches pouvaient apporter leur expérience de gestion de l'eau, tandis que le Sud pouvait montrer les efforts faits en faveur de la sensibilisation de la population » dixit Sarah.

L'intérêt de la présence de la Région wallonne à ce forum mondial de l'eau a été de montrer le système de solidarité entre les citoyens wallons, mais aussi que nous sommes pionniers en matière de développement et de coopération internationale. En effet, le Gouvernement wallon a approuvé la **création d'un fonds de solidarité internationale pour l'eau**. Dès 2007, ce fonds sera alimenté par les sociétés wallonnes de distribution d'eau à concurrence de 0,0125 euro/m³ distribué, ce qui permettra de dégager environ 2 millions d'euros par an.

Ce fonds servira à des actions précises, dont certaines sont déjà initiées en Bolivie, en Colombie ou ailleurs. Mais le Ministre wallon de l'Environnement souhaite que le citoyen sache aussi ce qu'il adviendra de l'argent du fonds. Il y aura un effort de communication et donc de sensibilisation.

Dans la pratique, ce sont les ménages wallons qui verront leur facture d'eau augmenter de 1,25 euro en moyenne. « Par ce fonds la Région wallonne souhaite se positionner comme exemple en matière de coopération dans le domaine de l'eau », a développé Benoît Lutgen à Mexico.

Bilan des journées wallonnes de l'EAU : 24-25-26 mars 2006



Cette année les journées des Contrats de Rivière étaient couplées et organisées en même temps que les journées wallonnes de l'Eau. Ces journées, initiées par le Ministre wallon de l'Environnement, étaient liées à la journée mondiale de l'Eau du 22 mars, ayant pour objectif de sensibiliser les habitants de la planète à l'importance de l'eau dans la vie quotidienne. C'est une façon de rappeler que, aujourd'hui encore tout le monde n'a pas encore accès à l'eau potable.

Ces trois journées étaient l'occasion de découvrir les différentes facettes de l'eau. Un programme varié de plus de 20 activités sur l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers était proposé au grand public : promenades, spectacles, pêche électrique, visite d'une station d'épuration,... Malgré des conditions climatiques peu engageantes, le public présent s'est montré enchanté par ces visites et animations.

Le vendredi 24 mars était exclusivement destiné aux écoles. Cette journée a remporté un franc succès ! Plus de 500 jeunes ont participé aux journées wallonnes de l'Eau, dont 160 pour la découverte des marais de Vance.

Elisabeth Tonglet ainsi que Jean-Luc Mairesse de Natagora leur faisaient

découvrir les rôles, la faune et la flore particuliers des marais de Vance.

Les élèves de l'école libre de Musson, l'école libre de Saint-Léger, l'Institut des Arts et Métiers de Pierrard, l'Institut de la Sainte-Famille de Virton, l'Athénée Royal d'Arlon et l'école Fondamentale de l'Athénée Royal d'Arlon ont eu la chance de visiter ce marais proche de chez eux, et avec beaucoup d'enthousiasme ont pris conscience de la richesse de notre environnement !

Voici en images quelques activités proposées !



Les écoles libres de Saint-Léger et de Musson découvrent « les petites bêtes » de la mare.





Les élèves de l'Institut de la Sainte-Famille écoutent attentivement Jean-Luc Mairesse (Natagora) leur expliquant la nature du sol si particulière.



Promenade découverte entre l'eau et la forêt... commentée par Jean-Marie Lambert (agent de la DNF).



Jean Stasser (Gaume-Environnement) commente la balade au fil du ruisseau « Le Fauchois » traversant Couvreur.

D'autres balades étaient organisées sur les bassins Ton-Messancy, faisant découvrir les richesses de notre patrimoine biologique :

- « découverte du cron à Montauban » (M. Overal B.),
- « découverte de la vallée de Laclaireau » (M. Offergeld Ch.),
- promenade guidée faisant découvrir le réseau de captage et de distribution d'eau pour une partie de la Ville de Virton et de Meix-devant-Virton (« Cuestas » - Leader +),
- un spectacle de marionnettes intitulé « Le colis mystérieux »,
- animation à la découverte de la vie aquatique sur base de la malle Pédag'eau (« Les Fervents de la Gaule » et M. Schmidt G.),
- Spectacle : « Eau ... secours ! A qui appartient la pluie ? » (organisé par la Ville de Virton).

Le week-end n'a rassemblé pour sa part que 430 personnes dont une centaine pour les bassins Ton-Messancy. C'est un bilan mitigé, vu l'ampleur de l'organisation de ces journées, mais ce n'est qu'un début ! Alors pour tous ceux qui n'ont pas pu proposer des activités et pour tous ceux qui n'ont pas pu nous rejoindre... ce n'est que partie remise !

Merci à tous les bénévoles qui ont participé à la réussite et à l'organisation de ces journées !

Bilan de « l'Opération Rivières et Villages Propres 2006 »



Dans le cadre du Contrat de Rivière Ton-Messancy, en collaboration avec l'intercommunale d'IDELux et les communes concernées, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton, Arlon, Aubange, Messancy, la traditionnelle opération printanière de nettoyage des abords des cours d'eau ainsi que des différents villages a été organisée les 22 et 29 avril derniers.

Cette année encore, plus de 400 bénévoles parmi lesquels les bourgmestres, les échevins, les écoles, les pêcheurs, la Division Nature et Forêts, les clubs des jeunes, les associations environnementales, ... s'étaient donné rendez-vous pour le grand nettoyage de printemps.

Chaque commune organise une réunion préparatoire avant le jour J, afin de répartir les bénévoles et leur donner les derniers conseils. Pour les remercier de leur collaboration, une collation leur est offerte.

L'Intercommunale pour sa part, fournit les sacs de couleurs différentes pour le tri sélectif des déchets et prend en charge le traitement de la fructueuse récolte !

Le CR Ton-Messancy réalise des panneaux d'information « Respectez le travail des bénévoles » et souscrit une assurance responsabilité civile pour les participants.

Communes	Métaux	Verres	Plastiques	Reste	Encombrants		
	Sac rouge (kg)	Sac vert (kg)	Sac bleu (kg)	Sac gris (kg)	Métal (kg)	Bois (kg)	Non recyclables (kg)
Arlon	0	0	0	0	0	0	7000
Aubange *							
Messancy	54	84,7	23,6	76,3	0	0	0
Musson	73	110,1	65,8	310,5	0	0	0
Rouvroy	35	59,3	9,4	94,1	128	300	420
Saint-Léger	4	67,8	9,4	112,9	25,6	0	280
Virton	60	84,7	21,2	178,8	384	750	980
TOTAL	215,6	406,6	129,3	771,6	637,6	1050	8680

* Pour la commune d'Aubange, IDELux ne dispose pas des résultats, il n'y a pas eu de dépôts au parc à conteneurs, mais dans les conteneurs communaux !

Communes	Total des matières recyclables et valorisables (kg)	Total des déchets mis en CET (kg)	Total des déchets collectés (kg)
Arlon	0	7000	7000
Aubange			
Messancy	162,1	76,3	237,4
Musson	249,1	310,6	559,6
Rouvroy	631,3	614,1	1045,4
Saint-Léger	106,6	392,9	499,5
Virton	1289,9	1158,8	2448,7
TOTAL	2339	9451,6	11790,6

Presque 12 tonnes de déchets ont été ramassées, dont 1/5 sera recyclé grâce au tri intelligent !



Avant de s'atteler à l'assainissement des bords de routes et des cours d'eau... distribution des sacs et des gants.



Pose photo avant le nettoyage des bords des routes par les écoles, les riverains, les clubs des jeunes,... de la commune de Rouvroy.



Le Centre pour Réfugiés de Virton a également mis la main à la pâte !

Un grand merci à toutes et à tous pour votre participation !

N'est-il pas désolant, lorsqu'on se promène le long d'un ruisseau, de devoir enjambrer divers débris, parfois abandonnés par sacs poubelles entiers sur les berges, voire dans l'eau ?

L'hiver a été long, le ramassage des déchets s'est effectué plus tard dans la saison, et malheureusement beaucoup considèrent encore les bords des routes et les rivières comme des poubelles ! Lors de « l'Opération Rivières et Villages propres 2006 », le total des déchets collectés a été doublé, excepté à Saint-Léger, où l'on a constaté une légère diminution, par rapport à 2005.

Le rejet dans un cours d'eau est pourtant formellement interdit et des solutions de collecte sont prévues pour chaque type de déchets : collecte en porte à porte des déchets ménagers, des papiers-cartons et des encombrants. Le parc à conteneurs est également accessible gratuitement à tous les ménages.

Il faut savoir, que la présence de déchets dans les cours d'eau peut avoir de nombreuses conséquences néfastes pour celui-ci :

- **les déchets organiques** (tontes de pelouse, restes de repas,...), bien sûr « biodégradables », en se décomposant, consomment de l'oxygène dissous et peuvent participer à l'asphyxie du cours d'eau (eutrophisation) ; colmatent les fonds par les résidus, étouffent la végétation herbacée des berges,...
- **les déchets encombrants** peuvent lors de crues, se bloquer à des endroits où le

passage de l'eau est plus difficile (ponts,...) et favoriser les inondations,

- **les déchets inertes** (déchets de construction ou de démolition, terres de remblais,...) sont souvent utilisés pour remblayer les zones humides, ce qui a pour conséquences de contribuer à la disparition de nombreuses espèces de fleurs, d'insectes, d'amphibiens, d'oiseaux, de « contaminer » le milieu, de supprimer une zone tampon qui jusque là jouait un rôle de bassin d'orage naturel et a un

impact très négatif sur la qualité paysagère !

- **les déchets dangereux** : ne versez pas vos résidus de produits phyto (herbicides, insecticides, fongicides,...), vos résidus de peinture ou de produits chimiques dans l'égout ! Ces produits toxiques se retrouvent inévitablement dans la rivière ou, pire encore, dans les eaux souterraines !
- **les déchets ont un impact paysager négatif** évident et peuvent donc nuire au tourisme et à l'image de marque des communes.

Il est donc non seulement néfaste, mais aussi interdit et inutile de se débarrasser de ses déchets via les cours d'eau. De plus, depuis février 2001, les communes sanctionnent le rejet de tout déchet dans les cours d'eau ou dépôts dans les zones inondables, et ce sans intervention du parquet ! **Il peut vous en coûter entre 25 et 245 euros** ! Le retrait de ces déchets, le nettoyage et l'entretien des berges coûtent cher aux services communaux et provinciaux, et finalement au contribuable.



La page des enfants

Tous à vos postes : on composte !

Informé comme tu l'es de toutes parts, tu sais, bien sûr, qu'on peut recycler une bonne partie de nos déchets. Tu disposes de poubelles de tri à l'école, peut-être à la maison, et tu as sûrement déjà participé à une collecte sélective des déchets. Peut-être vas-tu aussi régulièrement avec tes parents au parc à conteneurs ou as-tu collaboré à l'opération « commune et rivière propres » ?

Cela dit, le recyclage, ce n'est pas toi qui t'en occupes... Il existe des usines spécialisées dans ce domaine qui font très bien leur travail et c'est tant mieux ! Pourtant, sais-tu que tu pourrais t'occuper d'une partie des déchets que tu occasionnes et devenir toi aussi un acteur efficace de ton environnement ?!

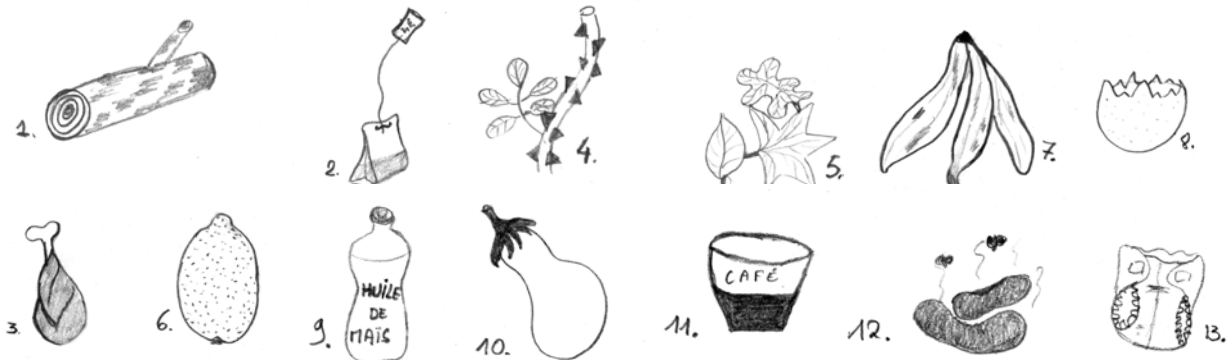
Le mot magique ? **COMPOSTAGE**... Le compostage est un processus qui se déroule depuis toujours dans la nature. Dans une forêt, les plantes et les animaux produisent chaque année plus de déchets que ce que nous serions capables de produire, et pourtant, rien ne s'accumule ! En effet, ces déchets, qui sont « organiques », sont

transformés en humus par les décomposeurs du sol, ce qui maintient la fertilité de celui-ci.

De la même manière, les déchets organiques que nous produisons chaque jour (30 à 50% du poids de nos déchets ménagers) pourraient être restitués au sol par nos bons soins, tout simplement pour rendre à la terre ce qui lui a été prélevé. Le compostage industriel tel que réalisé dans nos communes constitue une solution intermédiaire mais n'évite pas les frais dus à la collecte et aux investissements importants des centres de compostage.

Bon, ça a peut-être l'air compliqué mais passons à la pratique ! Nous te proposons un petit jeu de réflexion pour comprendre les bases d'un compostage intelligent. Parmi les déchets ci-dessous, essaie de classer dans la bonne colonne ceux que l'on peut composter directement, ou après intervention (*broyage, par exemple*), que l'on doit éviter ou qui sont carrément non compostables. Tu trouveras les réponses dans le prochain numéro de ton Info Ton-Messancy préféré...

CRIE de la Forêt d'Anlier



COMPOSTABLE DIRECTEMENT	COMPOSTABLE APRES INTERVENTION	A EVITER !!!	NON COMPOSTABLE

La truite fario fait sa réapparition sur la Haute Batte

La Batte entre Musson et Battincourt est gérée par la société de pêche "L'arc-en-ciel" depuis de longues années. La qualité de l'eau n'a cessé de s'altérer au fil du temps à cause de l'urbanisation croissante. En 1991, une étude physico-chimique et biologique de l'eau de la Batte et ses affluents a été réalisée par le Dr Etienne Dupont. Les conclusions, dont voici deux extraits, sont éloquentes :

- *"La qualité du ruisseau au niveau de la pêche est manifestement trop dégradée pour offrir aux poissons un habitat convenable. C'est notamment surtout perceptible au niveau de l'indice biotique nettement insuffisant pour une rivière à truites. C'est aussi visible pour l'ammoniac et pour les nitrites dont les valeurs traduisent nettement la présence de rejets polluants".*
- *"Dans les conditions actuelles, les capacités épuratoires du cours amont de cette rivière étant dépassées, la seule possibilité offerte pour rendre à ce parcours de pêche ses qualités initiales est de passer par l'épuration à la sortie des deux villages concernés".*

Le seul recours pour la société de pêche a été de déverser des truites "arc-en-ciel" "pêchables". Suite à une décision du comité central du Fonds Piscicole du 24 juin 1991, ce type de repopulation est interdit en province de Luxembourg

pour des raisons sanitaires notamment. Le Service de la Pêche (Division de la Nature et des Forêts) leur a signifié que seules des truites fario pouvaient être introduites dans ce cours d'eau moyennant autorisation. En 2004, des truites fario "pêchables" ont été déversées mais les pêcheurs n'en ont capturé aucune.



Bernard Nicolas

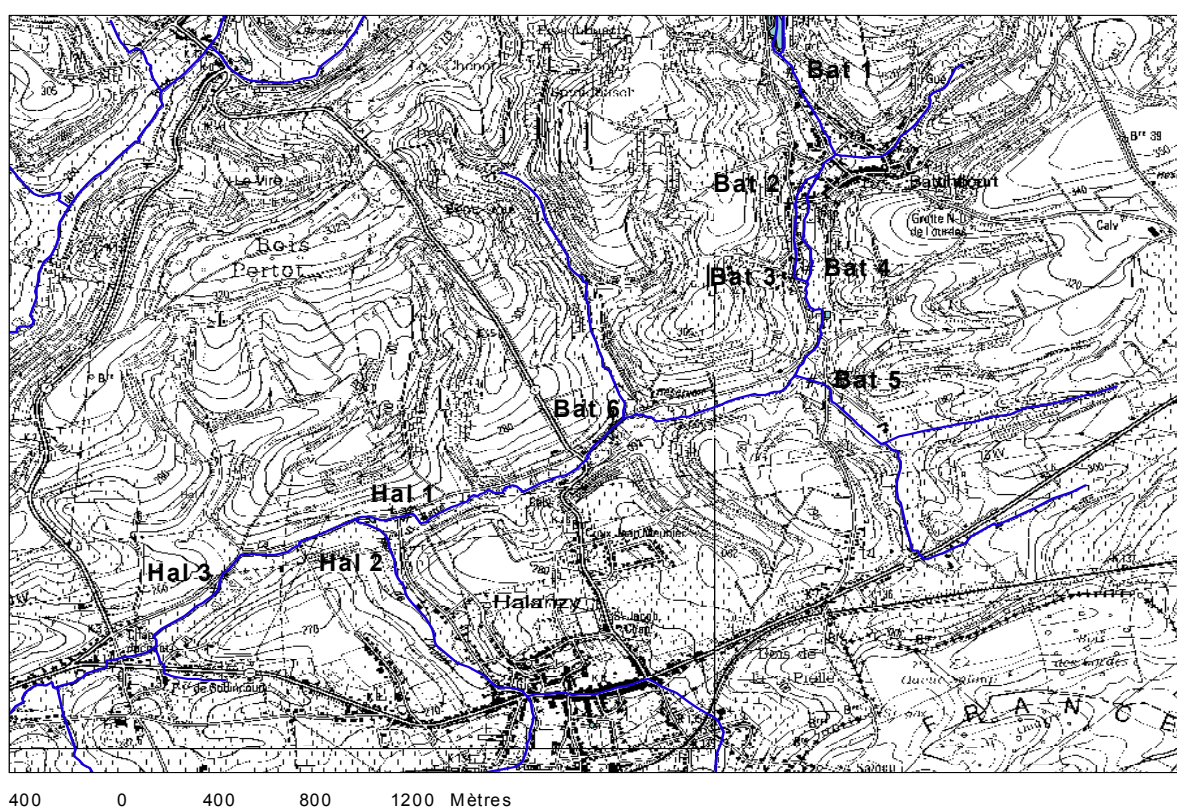
Le Service de la Pêche a alors proposé de réaliser, par pêche électrique, le **25 août 2004, un inventaire piscicole** de la rivière aux endroits où les prélèvements pour l'étude physico-chimique et biologique avaient été effectués c'est-à-dire sur 7 secteurs (voir carte ci-dessous) :

- Les 2 secteurs **Bat 1 et Bat 3** n'ont pas été pêchés, le premier par manque d'eau et le deuxième étant sous tuyau.
- Aucun poisson n'a été capturé sur les secteurs **Bat 2, Bat 4, Bat 5 et Hal 2**.
- En ce qui concerne le secteur **Hal 3** (92 mètres), 135 chabots de 48 à 145 mm, 15 loches franches de 116 à 130 mm et 3 épinoches de 61 à 69 mm ont été capturés.

- Sur le secteur **Hal 1** (100 mètres), 308 chabots de 37 à 116 mm, 1 loche de 117 mm, 20 gardons de 94 à 221 mm, 1 vandoise de 157 mm, 1 chevenne de 88 mm, 6 rotengles de 98 à 130 mm, 1 carpe de 222 mm, 1 goujon de 170 mm et 1 vairon de 103 mm ont été capturés. Les 7 dernières espèces qui n'ont pas leur place dans un cours d'eau salmonicole sont des poissons qui ont été probablement introduits

par des pêcheurs. D'ailleurs, ces poissons auront pratiquement tous disparu lors de l'inventaire piscicole de 2005.

- Sur le secteur **Bat 6** (80 mètres), 10 chabots de 82 à 122 mm, 3 truites "arc-en-ciel" de 223 à 306 mm et 7 épinoches de 59 à 65 mm ont été capturés. Les truites "arc-en-ciel" proviennent de précédents déversements ou se sont échappées d'étangs.



Voici les conclusions que l'on peut tirer de cet inventaire piscicole :

- La Batte directement en aval du village de Battincourt est très polluée ainsi que les affluents situés en berge gauche (Hal 2 et Bat 5) qui ne sont plus des cours d'eau mais des égouts. Aucun poisson n'y est présent.

- Vers l'aval, la présence de chabots en nombre assez important à certains endroits atteste d'une amélioration de la qualité de l'eau (auto-épuration), cette espèce étant sensible à la pollution. Cependant, aucune truite fario n'a été capturée.

Le 25 mars 2005, 5000 alevins de truite fario à vésicule résorbée ont été introduits dans le petit affluent (non pollué) dont la confluence se situe à proximité du secteur Bat 6.

Le 31 mai 2005, 600 truitelles fario de 4 à 6 cm ont été déversées au lieu-dit « Pont de Nickbas » (secteur Hal 1).

Le 27 octobre 2005, un inventaire piscicole a eu lieu aux deux endroits où avaient été introduits les truitelles :

- L'affluent étant à sec presque jusqu'à sa confluence, l'inventaire a donc eu lieu dans la Batte à proximité de la confluence c'est-à-dire dans le secteur Bat 6 (86 mètres). 36 truites fario de 100 à 189 mm ont été capturées ainsi que 23 chabots de 94 à 128 mm.
- 25 truites fario de 73 à 155 mm ont été capturées sur le secteur Hal 1 (128 mètres) ainsi que 370 chabots de 50 à 105 mm, 1 loche franche, 6 gardons, 1 brochet et 1 carassin.

Conclusions :

1. Les secteurs les moins pollués, là où il y a présence d'une population de chabots, ont été aussi colonisés par les alevins de truite fario déversés au printemps. Leur croissance démontre que la nourriture est disponible. Malgré une pollution très importante de l'amont de la Batte et certains de ses affluents, le cours d'eau présente une certaine capacité auto-épuratoire à l'aval puisque l'on y retrouve 2 espèces de poissons

exigeantes quant à la qualité de l'eau.

2. La pollution étant très importante en amont, il faut absolument passer à l'épuration des villages de Battincourt, Halanzy et Aix-sur-Cloie.
3. Lors de déversement, les juvéniles s'adaptent beaucoup mieux au milieu que des poissons adultes qui pourraient être introduits mais pour une reprise rapide.

Un nouveau déversement (2400 alevins de truite fario à vésicule résorbée) a déjà eu lieu le **17 mars 2006** sur le petit affluent à proximité du secteur Bat 6. L'introduction de 1200 à 1500 truitelles fario de 4 à 6 cm en aval du secteur Bat 6 devrait être réalisé en mai ou juin et de nouveaux inventaires auront lieu en automne pour continuer le suivi des populations de truite fario sur la Haute Batte.

NB : 61 truites recensées peuvent sembler bien peu par rapport à ce qui a été déversé. Mais les inventaires ont eu lieu sur de courtes distances (128 et 86 mètres). Etant donné que le poisson circule en quête de secteurs libres d'occupation, on peut estimer que, sur les 3 km du parcours de la société, le nombre de truites s'élève à +/-850 pièces, ce qui représente 1 unité tous les 3,5 mètres.

Yves Hauptmann
- *Service de la Pêche* -

Journée « fête de la pêche » - action 804.6



Comme chaque année, le Syndicat des Pêcheurs de Gaume organise, le lundi de la Pentecôte, une journée « fête de la pêche », à Dampicourt, à destination des enfants des communes du bassin versant du Ton.

Vingt-deux enfants ont répondu à l'invitation des pêcheurs et ont pu ainsi découvrir les joies de la pêche.

En matinée, deux agents du Service de la Pêche de la Région wallonne (MM. Hauptmann Y. et Waltzing D.) ont réalisé une pêche électrique afin de faire découvrir aux enfants les différentes espèces de poissons présentes dans la Chevratte.

Par la suite, ils ont reçu de nombreux conseils techniques de la part des pêcheurs présents. Et bien entendu, après la théorie, vient la pratique ! Tous ont lancé leur ligne avec brio. Ils sont ainsi repartis avec quelques truites et l'envie de recommencer.

Deux autres journées seront organisées les 17 et 18 août prochains, pour les enfants de la commune de Rouvroy (pêche électrique, initiation à la pêche, visite d'une pisciculture,...).

A l'année prochaine pour de nouvelles aventures !



Du côté de la Messancy

Conformément au calendrier 2006 proposé lors du Comité de Rivière de février, la cellule de coordination a réalisé ce printemps une première étude du potentiel piscicole de certains cours d'eau du bassin. Ceux-ci ont été choisis en fonction de leur localisation (les 3 communes sont représentées), mais aussi sur base de notre connaissance actuelle de leur état.

Cette étude a été réalisée par Nicolas Nederlandt et se terminera en juillet 2006. Parallèlement, Sébastien Darras (stagiaire, de la Faculté des Sciences à Reims), a démarré une première étude de l'impact du libre accès du bétail sur deux cours d'eau. Chacun vous présente ci-après succinctement ses travaux.

En 2005, un inventaire a été réalisé sur la Messancy et ses affluents en préambule à la signature par les communes d'Arlon, d'Aubange et de Messancy du contrat de rivière Messancy. Approuvé par le comité de rivière du 8 février 2006, l'inventaire concerne l'ensemble des nuisances que l'on peut retrouver le long des cours d'eau (rejets, obstacles, érosion, etc.).

Parallèlement à cet inventaire, un diagnostic piscicole des têtes de la Messancy (Odenbaach, Schiewerbaach, Schlechmuhlerbaach, Woulkerbaach, Dauschenborn) et du Brull a également été lancé en mars 2006. Pour celui-ci, plusieurs étapes sont en cours de réalisation telles que le recensement des

obstacles infranchissables pour la remontée du poisson, un inventaire des populations piscicoles (grâce aux pêches électriques réalisées en collaboration avec le Service de Pêche de la Région wallonne), un échantillonnage de qualité des eaux, etc.

Le but de ce diagnostic piscicole est de définir différentes actions prioritaires qui permettraient une amélioration de la qualité de l'eau et des habitats des différentes espèces de poissons. Ces actions seront réalisées en partenariat avec tous les acteurs du contrat de rivière.

Nicolas Nederlandt
Contrat de Rivière Messancy



Bétail et cours d'eau, des pratiques à repenser...

Nombreux sont les utilisateurs de la rivière à avoir déjà observé une vache paissant paisiblement au beau milieu d'un cours d'eau...

Les hommes ont depuis longtemps utilisé cette technique d'abreuvement du bétail - économique et « naturelle », sans réellement se préoccuper des conséquences engendrées...

Aujourd'hui, à l'heure où la notion de développement durable est de plus en plus importante, la directive cadre eau prévoit pour 2015 un état satisfaisant de tous les cours d'eau de l'Union Européenne... Chaque bassin versant doit donc répondre à des objectifs précis... Pour cela, j'effectue un stage au sein du Contrat de Rivière Ton-Messancy, afin de travailler sur la problématique de l'accès du bétail aux cours d'eau, et de chercher des solutions adaptées aux différentes situations.

Ainsi, rappelons les nuisances occasionnées par l'accès du bétail au cours d'eau :

- la dégradation des berges,
- la dégradation de la végétation rivulaire, véritable « niche écologique »,
- la dégradation des habitats piscicoles par le colmatage des frayères,
- les déjections des bovins sont directement rejetées au cours d'eau ; ce qui augmente les risques

bactériologiques, surtout en amont des zones de baignade...

- mais également de gros risques de maladies et de blessures pour le troupeau.

Afin de mieux cerner la situation actuelle en terme de dégradations dues au bétail, je réalise donc des inventaires de terrain sur les habitats piscicoles dégradés, des analyses physico-chimiques des cours d'eau, des pêches électriques en collaboration avec la DNF, des rencontres avec les agriculteurs et des analyses d'exploitations agricoles.



Ensuite, ma mission sera de prévoir la restauration des cours d'eau pour les années à venir, de proposer des solutions, de

sensibiliser les acteurs aux problèmes environnementaux, d'aider ces acteurs dans leurs choix, de mettre au point un modèle de gestion intégrée du bétail et des cours d'eau sur le bassin de la Messancy.

D'autre part, des aménagements d'abreuvoirs ayant déjà été réalisés sur la Semois, les quelques années de recul devraient permettre de définir plus facilement quelle sera la méthode la plus adaptée à chaque type d'exploitation ; et ce, afin de répondre au mieux aux attentes des acteurs concernés.

Sébastien Darras
Stagiaire au CR Messancy

Concours de Robotique à Pierrard

Un concours de robotique réservé aux élèves de première et deuxième année de l'enseignement secondaire en Communauté Française a eu lieu le 30 mars dernier, à l'Institut des Arts et Métiers de Pierrard, à Virton. Il a rassemblé cette année 12 équipes en provenance de Wallonie et de Bruxelles.



Dérivé du projet européen Socrates Eurobotice, lui-même fidèlement inspiré du concours mondial de la First Lego League, cette compétition voit s'affronter les équipes lors d'épreuves pratique et théorique.

Le thème de cette année est « L'eau et l'océan comme élément vitaux pour la santé de notre planète ». Des robots Lego doivent accomplir une série de missions maritimes en un temps limité.

Ce concours est le point d'orgue d'une préparation qui s'étale sur plusieurs semaines, où chaque équipe construit un robot en Lego et le programme pour qu'il puisse accomplir différentes actions sur une table de jeu. « Ils ont trois minutes pour réaliser le plus de missions possibles. Ils doivent, par exemple, déplacer un container ou encore mettre en place une balise »,

explique Marc Blaise, professeur à Pierrard. Et ce n'est pas tout : chaque équipe a également dû présenter un projet en relation avec le thème de l'eau devant un jury.

Les cellules de coordination des Contrats de Rivière Semois et Ton ont été sollicitées afin de présenter les Contrats de Rivière aux élèves de 2^{ème} renoué, c'est-à-dire les objectifs, le mode de fonctionnement, les partenaires et les actions menées dans le cadre de ce type de contrat. Cet exposé leur a permis de préparer leur travail écrit pour le concours EUROBOTICE qui se déroulait à Copenhague. Face aux autres équipes européennes, ils ont défendu leurs couleurs sur le thème de la bonne gestion de nos ressources en eau.

Voici en bref les résultats des équipes de Pierrard :

- ***concours français*** (2 février 2006, à Paris) : 7^{ème} place sur 18 équipes, et emporte un troisième prix, pour la catégorie « organisation de l'équipe »,
- ***concours belge*** (30 mars 2006, à Virton) : 4 équipes de Pierrard ont été classées : 3^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème},
- ***concours européen Eurobotice*** (27 et 28 avril, à Copenhague) : 10^{ème} place au classement général et obtient la deuxième place dans la catégorie Robotique.

Toutes nos félicitations aux équipes de Pierrard et aux professeurs pour l'organisation du concours belge et bonne continuation...

Le circuit de l'eau (Leader+ « CUESTAS ») : à la découverte du cycle naturel et anthropique de l'eau sur le territoire des Communes de Etalle, Meix-devant-Virton et Tintigny

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement rural Leader+ « Cuestas » (Communes de Etalle, Meix-devant-Virton et Tintigny), une dizaine de projets ont vu le jour, abordant plusieurs grandes thématiques comme l'agriculture, le social, l'économie, le culturel et l'environnement.

Le projet environnemental « Circuit de l'eau » vise à mettre en avant une des richesses du territoire : l'EAU, dans tous ses états.

Par la création d'un parcours de découverte du patrimoine aquifère du territoire, ce projet vous permettra de (re)découvrir et comprendre les étapes du cycle naturel (pluie, ruissellement, percolation, nappe, source, rivière, bassin versant, inondation, etc.) et anthropique (captage, fontaines, abreuvoirs, consommation, épuration, etc.) de l'eau.

Pour ce faire, l'A.S.B.L. « Cuestas » a fait appel à la cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois pour mener à bien ce projet. Un groupe de travail fut créé, rassemblant les principaux acteurs du territoire concernés par le projet

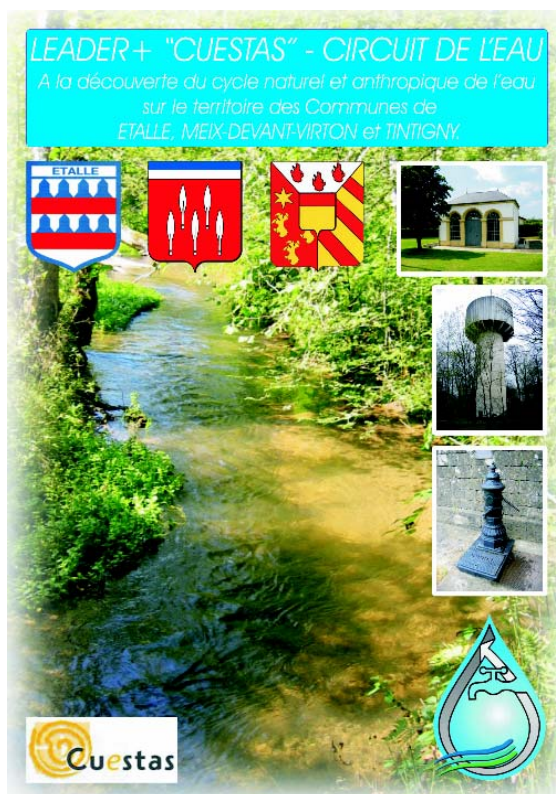
(Communes, AIVE, Syndicats d'Initiative, Division Nature et Forêts, enseignants...). Ces partenaires se sont réunis plusieurs fois pour suivre l'évolution du projet en apportant leurs réflexions et commentaires. De ces réunions du groupe de travail résulte la création d'une boucle à effectuer en voiture (92,5 Km) sillonnant le territoire

des trois communes en passant à proximité de sites liés à l'eau. Si le cœur vous en dit, 6 promenades, pédestres cette fois, sont également proposées. Enfin, un support (livret) vient agrémente les différents parcours et comprend une multitude d'informations sur le cycle naturel et anthropique de l'eau. Le patrimoine lié à l'eau n'est pas oublié et fait l'objet de plusieurs pages dans

ce livret. Enfin, le road book détaillé du circuit voiture clôture le document.

Ce document unique est à présent disponible. Il comprend :

- un livret explicatif richement illustré abordant le cycle naturel et anthropique de l'eau, le patrimoine lié à l'eau et contenant le « road book » du circuit voiture



(92,5 Km, quatre possibilités de départ) élaboré dans le cadre du projet ;

- une carte reprenant le tracé du parcours voiture ;
- 6 fiches pédestres reprenant les promenades (2 par Commune).

Le tout est rassemblé dans une pochette plastifiée.

Prix de vente du document : 10 €.

Les points de vente :

- Administration communale d'ETALLE
- Administration communale de MEIX-devant-VIRTON

- Administration communale de Tintigny
- Syndicat d'Initiative d'Etalle
- Syndicat d'Initiative de Tintigny
- Maison du Tourisme de Gaume, à Virton
- ASBL « Cuestas », à Bellefontaine
- Cellules de coordination des Contrats de Rivière Semois et Ton-Messancy

Pour plus d'infos : asbl « Cuestas », au 063/45.71.27

*Michaël BAUDRY,
Pour l'ASBL « Cuestas ».*

Les plantes exotiques invasives

Renouée du Japon, Berce du Caucase, Balsamine de l'Himalaya, ... Ces plantes exotiques envahissantes, pourtant si belles, sont la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde !

Ces plantes, que l'on rencontre de plus en plus le long de nos cours d'eau, sont des espèces invasives. C'est-à-dire des plantes exotiques qui s'établissent de manière excessive dans les écosystèmes ou habitats naturels ou semi-naturels, et menacent la biodiversité biologique indigène.

Leur introduction est, la plupart du temps, d'origine humaine. Ces plantes sont soit cultivées volontairement pour leurs qualités ornementales dans les jardins, dans des collections botaniques, dans des pièces d'eau ou bien, elles parviennent chez nous de manière fortuite. Leurs semences sont transportées par les ports, les voies ferrées, les aéroports, les canaux, les

industries, l'agriculture... Et si seulement 10% des espèces s'installent définitivement, leur expansion devient très vite difficilement contrôlable. C'est ainsi que venant de chez nous, l'ortie a envahi le Canada qui ne la connaissait pas !

Elles ont un **énorme pouvoir de multiplication** :

- soit végétative : des morceaux de plantes peuvent rapidement reformer une plante entière ;
- soit sexuée : elles forment de très grandes quantités de semences.

De plus, elles n'ont pas amené avec elles leurs maladies ou leurs ravageurs, ce qui entraîne une véritable concurrence déloyale vis-à-vis des plantes indigènes, dont elles prennent la place et qu'elles font progressivement disparaître ! Après la destruction des habitats naturels (déstabilisation des berges,...) les espèces exotiques envahissantes,

qu'elles soient animales ou végétales, constituent la cause la plus importante de perte de biodiversité à l'échelle planétaire. La Belgique n'est pas épargnée par ce phénomène. On estime à une centaine le nombre de plantes exotiques naturalisées en Wallonie (depuis plus d'un siècle parfois).

Les nuisances possibles que peuvent occasionner les plantes invasives sont les suivantes :

- une concurrence avec les espèces indigènes au détriment de ces dernières,
- la modification des habitats,
- l'hybridation avec les espèces locales,
- mais aussi la création de nouveaux logis à des organismes pathogènes qui n'étaient au départ que faiblement représentés dans nos régions.

La balsamine de l'Himalaya, la berce du Caucase, la renouée du Japon sont trois espèces qui connaissent un essor particulièrement grand en Wallonie. Attardons-nous à mieux les connaître

1. La renouée du Japon - *Fallopia japonica*

Ses caractéristiques :

Vivace importée vers 1825 par attrait ornemental.

Ses tiges épaisses, creuses et ramifiées, d'un diamètre de 2 à 3 cm peuvent s'élever jusqu'à 4 m. Une succession de nœuds lui donne un aspect de bambou. Les fleurs blanches apparaissent en septembre. Les feuilles, peuvent atteindre 16cm de longueur et 12cm de

largeur. Elles ont un limbe ovale et tronqué à la base, le pétiole est assez long. Elle crée des broussailles très denses. Son système racinaire ne stabilise pas le sol. Aucun concurrent naturel, aucun agent pathogène (chez nous). Sécrétion d'une substance nocive pour les autres plantes.



Sa reproduction :

- **sexuée** n'est que très rarement réussie. Plusieurs facteurs rendent difficile ce mode de multiplication chez la renouée :
 - beaucoup de graines ne sont pas viables, car les fleurs n'ont pas été pollinisées (il faut un pied mâle fertile à proximité),
 - beaucoup de graines meurent en hiver,
 - beaucoup de graines ne germent pas par manque d'eau ou de lumière (si elles sont tombées au centre du massif),
 - les semis ont une croissance lente.
- **végétative** au contraire est très efficace. Un simple morceau de rhizome peut à lui seul reconstituer une plante. Lors des crues ou de travaux en bord des cours d'eau, le courant transporte les racines

arrachées aux berges, ce qui facilite ainsi la colonisation plus en aval.

Ses nuisances possibles :

- formation sur les berges de massifs quasi continus privant de lumière toute flore herbacée et arbustive indigène,
- déstabilisation des berges,
- embâcles créés par la biomasse importante,
- dégradation d'ouvrages,
- difficultés d'accès aux berges pour les gestionnaires, pêcheurs, promeneurs,...
- sécrétion de substances capables de nécroser les racines des plantes concurrentes,
- extension dans les parcelles agricoles et deviennent vite incontrôlables.

Moyens de lutte :

- Par **arrachage manuel** des plantes en deux fois l'une à la mi-juin, l'autre début octobre, en laissant les plantes extirpées sur place afin de ne pas courir le risque de disperser des fragments de rhizome qui peuvent redonner naissance à des plantes. Cette méthode permet une stabilisation des populations et une disparition des colonies les moins vigoureuses. Un arrachage répété plus fréquemment permet de détruire plus efficacement les plantes.
- Par **fauchage** : dans un premier temps le fauchage stimule la densité des tiges de la renouée. Seuls semblent utiles les fauchages répétés qui finissent par épuiser les

souches. Mais ils sont très astreignants (2 fois par mois pendant 2 à 7 ans) !

- **Pulvérisation d'herbicide** (glyphosate) est très efficace mais la proximité de l'eau nous en empêche l'usage à grande échelle et présente également l'inconvénient de détruire d'autres plantes en même temps que la renouée. Cette méthode est envisageable dans des sites rudéralisés.

2. La berce du Caucase - *Heracleum mantegazzianum*



Ses caractéristiques :

Originnaire d'Asie du Sud-Ouest, elle a été introduite chez nous comme plante ornementale et mellifère. C'est son gigantisme (2 à 5 m de hauteur, ombelles de 60 cm de diamètre) qui a attiré les jardiniers vers cette herbacée bisannuelle. Sa tige creuse peut atteindre plus de 10 cm de diamètre à la base. Les apiculteurs récoltent les graines de ces spécimens riches en nectar et les plantent dans leur jardin contribuant ainsi à la dissémination.

Chaque pied produit de 10.000 à 100.000 graines dont la durée de vie peut être de 7 ans. Ces graines sont propagées d'autant plus loin si la berce a colonisé une berge de cours d'eau.



Ses nuisances possibles :

- concurrence avec les espèces indigènes, favorise l'érosion des berges, augmente la quantité de matières nutritives, pollue génétiquement la berce commune, empêche l'accès au cours d'eau,...
- santé publique : elle secrète des sucres de fucocoumarines phototoxiques qui, une fois en contact avec la peau et exposés au soleil, causent de graves brûlures et lésions de la peau.

Moyens de lutte :

- **informer la population** de sa dangerosité,
- **faucher** les pieds avant la floraison,
- le moyen le plus efficace est de **couper la racine** à une profondeur de 10cm. Ce procédé est fort fastidieux et il requiert une main d'œuvre motivée.
- Les **herbicides** sont utilisés avec succès. Mais ont les mêmes conséquences que celles citées précédemment.

3. La balsamine de l'Himalaya - *Impatiens glandulifera*

Ses caractéristiques :

Sa hauteur varie de 1 à 3m. La tige est creuse, rouge, charnue et a un diamètre de 4 à 12cm. Les fleurs sont roses ou blanches. Des racines adventives rouges peuvent apparaître sur le pied.

A ne pas confondre avec la balsamine des bois qui est elle est indigène (à fleur jaunes)



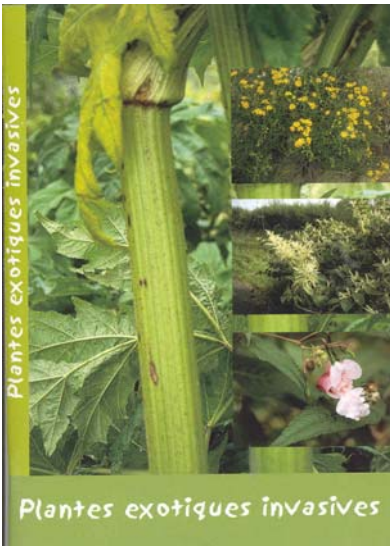
Sa reproduction :

Si la balsamine s'étend aussi facilement, c'est sans aucun doute à cause de son ingénieux système de dissémination des graines. **Chaque capsule qui explose au moindre choc peut envoyer plus de 800 graines à une distance d'environ 5 à 6m.**

Ses nuisances possibles :

- par son développement rapide et précoce dans la saison, elle entre en concurrence avec les espèces indigènes rivulaires,
- par son système racinaire rhizomateux, elle n'assure pas la stabilité des berges,

- sa dispersion est fulgurante : plus de 10.000 graines viables 2 ans par individu.



Moyens de lutte :

- informer la population du problème posé pour éviter la dissémination des graines au départ d'introduction dans les jardins,
- la plante peut être broutée par le bétail,
- lutter par sous-semis couvrant le sol,
- l'arrachage manuel est sans doute le moyen le plus efficace car les racines de la balsamine sont peu profondes. Toutefois, les sites nettoyés doivent être surveillés puisque les graines déjà disséminées dans le sol peuvent regermer en février.
- la plante est également sensible aux herbicides mais ceux-ci restent proscrits à une distance si proche de l'eau.

Évitez donc d'aller jeter vos déchets de jardin à l'orée du bois le plus proche, c'est peut-être là le départ d'une invasion. Ne déversez pas l'eau de votre aquarium dans le cours d'eau voisin, les plantes exotiques aquatiques, même d'origine tropicale, peuvent très bien s'acclimater chez nous

et prospérer au point d'envahir nos cours d'eau !

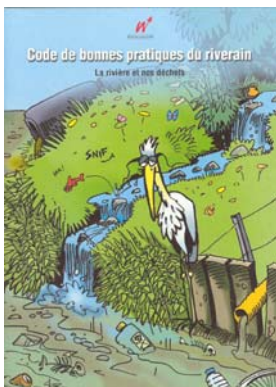
Compte tenu de la présence de ces plantes invasives, il est recommandé à tous les usagers du bassin du Ton et de la Messancy de réagir à cette colonisation ! Un recensement de ces espèces pourrait être effectué dans le cadre du prochain inventaire de terrain du bassin du Ton, en vue de prendre des mesures pour les éradiquer.

Cette brochure gratuite peut-être obtenue au Contrat de Rivière (063/230.941 - czintz@ulg.be) ou à la Région wallonne au 0800/11.901.

Sources :

- « *Plantes exotiques invasives* », publication du Ministère de la Région wallonne
- « *Les plantes exotiques envahissent les berges de nos cours d'eau* », rapport de stage de Pierre-Denis Rozet (avril 2006)

Nouvelle publication



Code de bonnes pratiques du riverain

Ce petit guide n'a d'autre ambition que d'informer le citoyen, dans un langage clair et accessible, de ses droits et de ses obligations en matière de déchets. Il présente, par type de déchets, les conséquences environnementales de leur abandon dans la rivière ou sur les berges, et propose, à chaque fois, des solutions alternatives. Suit en fin de brochure, un récapitulatif des droits et obligations de chacun en matière de déchets.

Publication du Contrat de Rivière Dyle et affluents - Tél. : 010/62.10.53, disponible également au CRTon-Messancy.

Agenda des activités

Venez vous baigner dans des eaux de qualité reconnue !

La lac de Saint-Léger vous accueille du 24 juin au 12 août inclus, tous les jours sauf les lundis, de 14h à 19h. La surveillance de la baignade est assurée par un maître nageur. Il est également le point de départ de nombreuses promenades et héberge l'Info Tourisme.

Pour des raisons de sécurité, la baignade est interdite à Rabais, jusqu'à nouvel ordre !!



29 juillet : excursion entomologique à Torgny. A la recherche des papillons dans la réputée réserve naturelle de Torgny.

Contact : David Dufour au 0494/11.29.01 (Natagora-jeunes)

Public visé : de 12 à 25 ans

Rendez-vous : à 9h devant le lavoir de Torgny (au centre du village), fin vers 17h.

A prévoir : pique-nique

Annulé en cas de pluie. Covoiturage possible (contacter le guide).

13 septembre : excursion forestière, de 9h à 17h aux « Croisettes de Suxy, organisée par la Société Royale Forestière de Belgique : "SRFB asbl", le Syndicat des Propriétaires Ruraux de Wallonie, Nature Terres & Forêts : "NTF asbl" et l'Union Rurale.

Renseignements et inscription : auprès de M. Ramon Reyntiens au 061/32.97.71 ou par fax : 061/32.98.42 ou ramon@reyntiens.org

22 septembre : « Journée Nature 2006 », sur les communes de Musson et de Gorcy, à l'attention des élèves des écoles de 5^{ème} et/ou 6^{ème} primaires du bassin du Ton.

Sommaire

Mot du Président Page 1	Journée de la pêche le 5 juin 2006 Page 13
A vos crayons ! Page 2	Du côté de la Messancy Page 14
Le forum mondial de l'eau à Mexico Page 3	Concours de Robotice à Pierrard Page 16
Bilan des journées wallonnes de l'EAU : 24-25-26 mars 2006 Page 4	Le circuit de l'eau (Leader + « Cuestas ») : à la découverte du cycle naturel et anthropique de l'eau sur le territoire des communes de Etalle, Meix-devant-Virton et Tintigny Page 17
Bilan de « l'Opération Rivières et Villages Propres 2006 » Page 6	Les plantes exotiques invasives Page 18
La page des enfants Page 9	Nouvelle publication Agenda des activités Page 23
La truite fario fait sa réapparition sur la Haute Batte Page 10	

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à un ami, une amie, un voisin.

L'Info Ton-Messancy est votre bulletin de liaison à vous, partenaires du Contrat de Rivière ou habitants du bassin du Ton ou de la Messancy. Vous pouvez y faire paraître toute information ou suggestion en relation avec les objectifs du Contrat de Rivière. Les articles sont à transmettre au secrétariat du Contrat de Rivière.

Si vous désirez recevoir l'Info Ton-Messancy gratuitement à votre domicile, n'hésitez pas à prendre contact avec notre secrétariat au 063/23.09.41

Le Contrat de Rivière Ton-Messancy est soutenu par les communes de Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton, Arlon, Aubange, Messancy ainsi que



Publication du secrétariat du CRTon-Messancy ♦ Secrétariat : Université de Liège (ex FUL)
Avenue de Longwy, 185 à 6700 Arlon - Tél. : 063/23.09.41 - cmarchal@ulg.ac.be et czintz@ulg.ac.be
Coordonnateurs du CRTon-Messancy : Carine Marchal - Paul Vander Borghet - Céline Zintz
Illustration page 1 - logo : Stany Michel et dessin : Chantal Thilmans ♦ Impression à l'ULg

Editeur responsable : Céline Zintz - Université de Liège (ex FUL) - Arlon - Courriel : czintz@ulg.ac.be